

Eric PIOLLE reçoit Paysages de France. DECAUX sur la sellette

mardi 2 décembre
2014

Eric PIOLLE, maire de Grenoble, reçoit Paysages de France mercredi 3 décembre à 14 H 30. DECAUX sur la sellette La décision d'Eric Piolle et de son équipe constituent l'une des mesures phares que Paysages de France attendait : alors que le maire précédent avait décidé de "vendre" les trottoirs de Grenoble à JCDecaux et donc de polluer et d'aliéner volontairement le domaine public moyennant finance, le nouveau maire va rendre aux citoyens un espace qui, par excellence, leur appartient. Paysages de France ne pourra donc que féliciter un maire et une équipe manifestement décidés à tourner la page des pratiques antérieures.



Opération "Pas de pub, des arbres" du 28 février 2014 à Grenoble. Ce jour-là, Paysages de France recouvrait tous les panneaux du boulevard Jean Pain. Aucun de ces panneaux ne respectait et ne respecte aujourd'hui encore les dispositions de l'article R.581-42, ensemble l'article R.581-47 du code de l'environnement. Même en face de la mairie.

Quand JCDecaux zappe l'art icle R 581-47 du code de l'environnement...

Pour Paysages de France, il n'est cependant pas question qu'un délai quelconque soit accordé à JCDecaux, après le 31 décembre 2014, pour démanteler ses installations.

En effet, l'article R. 581-47 du code de l'environnement stipule que ce type de panneaux double face scellés au sol est « *destiné à recevoir*

des informations non publicitaires à caractère général ou local, ou des oeuvres artistiques [...] », lesdits panneaux ne pouvant, en vertu de l'article R.581-42, « *supporter une publicité* » qu'à « *titre accessoire* ». Et non par conséquent du côté le plus « favorable » aux publicitaires.

Or il en est ainsi tout le long du boulevard Jean-Pain et jusque sous le nez de la mairie de Grenoble.

De même, le long des voies à sens unique, les publicités commerciales sont presque toujours installées face au flux de la circulation tandis que l'information non publicitaire ou l'oeuvre artistique (qu'un automobiliste ne peut donc voir que dans son rétroviseur !) est installée sur l'autre face. Quand cette dernière n'est pas purement et simplement illisible !

Or, bien que le nouveau maire soit aux commandes depuis déjà dix mois, les pratiques de DECAUX n'ont toujours pas changé et l'afficheur continue à faire la loi.

Michel DESTOT, JCDECAUX, etc.

Bien que saisis à maintes reprises par Paysages de France, Michel DESTOT comme Jérôme SAFAR (ce dernier, chargé de répondre à l'association...) n'avaient jamais pris

la décision de faire enfin respecter le code de l'environnement. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'association se préparait, au cas où Eric PIOLLE ne l'aurait pas emporté, à aller plus loin et, si nécessaire, à saisir la justice, exactement comme elle compte le faire dans d'autres villes, notamment à BORDEAUX.

Protéger l'environnement...en le polluant

Il est vrai que Michel DESTOT, à peine avait-il créé dans sa ville une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) – lieu où le code de l'environnement pose le principe de l'interdiction de la publicité – avait immédiatement décidé de déroger à cette interdiction et donc, en polluant cette zone au lieu de la mettre en valeur, d'inverser la logique qui doit prévaloir en pareil cas !

Paysages de France demandera donc l'abandon de toute dérogation dans ce secteur, désormais appelé, depuis le "Grenelle" de l'environnement, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Visuellement polluants, énergivores et accidentogènes

Il est vrai aussi que Michel DESTOT était, à l'occasion de la révision du RLP de Grenoble, revenu sur l'interdiction, prévue dans le règlement antérieur, d'installer des panneaux scellés au sol, éclairés et défilants, le long de l'avenue Maréchal-Randon. Pire, il les avait précisément autorisés sur les trottoirs, à des emplacements propres à mettre en danger la sécurité des usagers des voies publiques. Cela contre l'avis des populations.

Ainsi, plutôt que de nettoyer devant sa porte, la mairie donnait aux citoyens un contre-exemple de ce qu'il convient de faire, en installant sur le domaine dont elle avait la maîtrise des dispositifs visuellement polluants, énergivores et accidentogènes !

Réglementation bafouée

L'un des autres points que Paysages de France souhaite aborder mercredi 3 décembre est celui de l'affichage publicitaire sur le domaine privé. Rappelons que lors de la révision du règlement local de publicité de Grenoble, à partir de l'année 2005, Paysages de France, avait eu le plus grand mal à obtenir du maire alors en place qu'il fasse ne serait-ce que respecter le code de l'environnement et donc que soient finalement démontés plus de 150 panneaux 4x3 implantés jusqu'alors en violation de ce dernier.

Logique perverse

En outre, les efforts déployés par Paysages de France pour que les tristement célèbres "4x3" cessent de défigurer certains des axes les plus importants de la ville et donc la cadre de vie des habitants, étaient restés vains.

Pire, le RLP finalement imposé par la mairie (Jérôme SAFAR avait participé "activement" à la dernière réunion officielle) réservait les panneaux les plus agressifs et les plus polluants aux quartiers sud de Grenoble. La mairie avait donc pris la décision, en pénalisant des secteurs déjà considérées comme moins favorisés, de traiter de façon inéquitable les habitants et, partant, d'accentuer les inégalités.

Face à cette logique perverse, Pierre KERMEN, adjoint à l'urbanisme, qui présidait le groupe de travail, avait eu le courage lorsqu'il avait présenté le projet de la mairie devant la commission de la nature des paysages et des sites (CDNPS) réunie en préfecture, de ne pas voter en faveur de ce dernier. Une position, en effet atypique, qui

avait, par la suite, fait piquer une grosse colère à Michel DESTOT.

- Paysages de France défendra donc le principe selon lequel chaque habitant d'une ville a droit, au minimum, à un même degré de protection de son environnement.
- Mieux, l'association rappellera que ce sont en définitive les habitants dont le cadre de vie est le moins favorisé qui doivent prioritairement bénéficier des mesures permettant de dépolluer leurs quartiers.

Ils nuisent gravement à l'économie

Les afficheurs n'ont de cesse d'opposer l'argument économique et de prétendre que leurs panneaux rapportent à la commune et favorisent l'économie et donc l'emploi.

Il est temps grand temps de cesser de prêter une oreille complaisante à ce babillage ressassé à satiété, qui n'est fait que de slogans publicitaires pur jus, tels ceux qui s'étalent le long de nos rues sur les affiches.

On voit mal en effet comment le fait de dégrader l'image d'une ville pourrait la rendre "attractive" : des secteurs entiers de l'économie, notamment parmi les plus innovants, ne veulent surtout pas que l'image d'une ville polluée et ringarde rejaillisse sur leur propre image et la ternisse...

Les afficheurs prétendent que leurs panneaux favorisent l'économie et l'emploi. Or la plupart des panneaux ne servent pour l'essentiel qu'à marteler quelques slogans en faveur d'une poignée de marques ou d'acteurs de la grande distribution. Une telle pratique a notamment pour conséquence de ruiner tout exercice équilibré de la concurrence. Et d'étouffer, au seul bénéfice de quelques groupes qui tiennent le haut du pavé et dictent leur loi, des milliers d'acteurs économiques locaux et de proximité. Au point de menacer la survie, dans certains quartiers, de nombreux commerces et de mettre au chômage ceux qui les tiennent. Or ce sont ces derniers qui, précisément, animent par leur seule présence le paysage urbain et lui donnent sa convivialité.

Encore faudrait-il évoquer les victimes collatérales de ce harcèlement publicitaire : les premières victimes de cette permanente injonction à consommer tout et n'importe quoi au prix le plus bas en se rendant dans les hangars de la grande distribution, ce sont en effet les populations les plus fragiles économiquement. Avec à la clé, l'aggravation de leurs difficultés et le surendettement.

À charge ensuite pour les autres citoyens et l'État de venir à leur secours et de réparer les dégâts.

Pas d'arbres, des pubs !

Enfin, quelle cohérence y a-t-il pour une ville à consacrer des budgets pour fleurir, arborer, verdir et embellir une ville si dans le même moment on la pollue en y "plantant" des panneaux ?

Pas de doute, des milliers de citoyens vont écrire à leur maire pour leur demander de remplacer les arbres par des panneaux publicitaires !